CONDITIONS:

ABONNEMENT.

AVIS

DE RECOMPENSE.

MAGIT DENNINGS,
162, Vieux Bassin.

SOCIÉTÉ

J. V COUPIGNY.

SANGSUES.

ALOUER

APPEL,
A la Justice du Public.

De toutes les obligations que la délicatesse impose dans le cours de la vie à l'homme doué de quelques sentiments, il n'en est pas de plus pénible qu'un appel au public en matière personnelle par le canal des journaux. Mais ces considérations perdent toute leur influence dès que l'honneur personnel, et la réputation d'un individu sont exposés, sous les couleurs les plus perfides, à l'investigation, mépris au public. Se fondant sur le principe que la réputation d'un citoyen est en partie la propriété de toute société bien organisée et que le public a le droit d'attendre et d'exiger des explications toutes les fois que le caractère de ce citoyen se trouve compromis, soit sous le rapport des mœurs, soit sous celui de sa profession, le soussigné comparaît hardiment et avec confiance devant ses concitoyens pour repousser les accusations portées contre lui dans le pamphlet publié par la société Physico-Médicale de la Nlle. Orléans, dans l'ABEILLE et dans le BULLETIN, sous la date du 14 juin.

Ce devoir imposé au soussigné dans la présente occasionest d'autant plus désagréable, d'autant plus humiliant pour lui qu'il se voit engagé dans une lutte avec des gens non moins méprisables que lâches; avec des gens, dont, pour la plupart, il ne peut même attendre les égards ordinaires de la société, et qui, ayant eu le courage de se mettre à l'abri leurs propres resolutions, lui refusent la satisfaction à la quelle a droit tout homme comme il faut.

La cause immédiate du zele déployé par la société Physico-médicale pour l'honneur de ce corps respectable, est, dit-on, la publicité donnée dans quelques feuilles de cette ville à une opération faite par le soussigné sur les yeux d'une femme formant partie de la troupe d'Indiens Séminoles quinaguère encore étaient logés dans les casernes au dessous de la ville. Cette opération a été faite à la prière du médecin attaché à ces Indiens et en présence de plusieurs oculistes et chirurgiens distingués ainsi que d'un certain nombre de citoyens respectables. Les personnables a même d'en juger ont déclaré que l'opération a parfaitement réussi et les Nos. 1 et 2 des pieces justificatives ci-jointes en fournissent la preuve. Un individu, ayant entendu parler de l'opération, publia a ce sujet dans l'un des journaux de cette ville, un article couché en termes peut-être un peu trop flatteurs.

Le soussigné ignorait entierement que personne eût l'intention de mettre le public dans la confidence de cette opération, quoqu'il eut lui-même pris des notes pour lui servir dans d'autres cas pareils.

Il cessa de s'occuper de ce sujet jusqu'au moment du départ des Indiens, quand il entendit dire que quelques gens affirés dont il ignorait alors jusqu'aux noms, avaient repandu le bruit que l'opération n'avait eu aucun succes et que l'operateur n'avait pas même déployé un talent ordinaire; ou ajoutait même que quelques médecins de cette ville avaient visité la malade et s'étaient prononcé contre l'opération. Justement indigné et doutant même de la réalité de cette prétendue visite de la part des médecins, le soussigné alla puiser ses renseignemens à la seule vraie source et reçut du médecin charge de soigner la malade les reponses ci-jointes auxquelles sont ajoutées, les lettres écrites et reçues par lui à ce sujet. Les réponses sont cotées 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 et n'ont besoin d'aucun commentaire.

Les choses en restèrent la jusqu'au 23 du mois dernier. Le soussigné reçut alors la lettre et les documens marqués 10, 11 et 12. Le secrétaire de la Societé Physico-médicale avait invité le soussigné à assister à la seance de la Societé dans la soirée du 19 Mai. Mais le soussigné avait entierement oublie qu'il fut membre de cette société, qui depuis six ans ne l'avait prévenu d'aucune de ses séances; il avait d'ailleurs remarqué un pamphlet publié par ces messieurs dans le cours de cette année et dans lequel son nom avait été omis; aussi saisit-il cette occasion de donner sa demission, qui, a ce qu'il paraît, sur la motion du docteur Hunt, ne fut pas acceptee. Le rapport No. 12 auquel est jointe une autre résolution par le même Dr. Hunt, ayant paru au Soussigné propre a jeter de la défaveur sur sa conduite comme homme et comme médecin, il demanda aussitôt sa sifaction au Dr. Hunt. Les Nos. 14 et 15 des pieces justificatives feront voir quel fut le resultat de cette demande. A a seance suivante de la societé, le 2 de ce mois le soussigné adressa au President le communication marquée No. 16.

Les No. 17 et 18 prouvent quelle a été la part prise par a soussigné a l'article publiée dans le "*True American*" du 17 Avril.

Une lecture attentive de ces documens prouvera suffisamment au public éclairé que le soussigné par un singulier coup de fortune, se trouve persécuté parcequ'un membre de cette meme société appelle a bon droit, une *meute de limiers affames*.

Le soussigné n'éprouvonne nullement le triste honneur de leur mettre le pied sur la gorge", malgre les aboiemens impuissans de toute la race des roquets. N'il ambitionne quelque chose, ce n'est que l'estime des gens vertueux et éclairés, amis ou ennemis, voisins ou éloignés. C'est a eux qu'il en appel sans crainte; c'est à eux qu'il demande un examen sriet et severe, un jugement impartial des faits et des circonstances qui ont soulevé l'honorable indignation de la Société Physico-médicale de la Nelle.-Orleans.

Loin du soussigné tout esprit de recriminations! Le rapport ci-joint (No. 12) que la société Physico-Medicale elle-même reconnait que le nom du soussigné est entoure de quelque respect! Tout fier qu'il est de sa profession, il le serait encore bien plus, s'il pouvait se croire autorisé à rendre compliment pour compliment. C'est au public a juger de a pureté des motifs et de la conduite chevaleresque de quelques uns des honorables membres de cette Société Physico-Medicale qui a nommé un comite pour examiner des *mati vres* aussi graves que celles dont il est fait mention dans le *préambule* et dans la résolution cotés No. 11. Ce même comité, dans la même séance et une heure apres sa nomination, fait son rapport, sans avoir donne le moindre avis de l'objet de leur examen a celui sur la conduite et la réputation duquel il allait prononcer son jugement! L'homme sensé ne saurait douter que le sujet de la séance n'eût été préparé d'avance—Tous les rôles avaient été distribuées aux differens acteurs et l'automate qui avait débité le prologue, accouche de l'epilogue dans la scène suivante.

Les lettres des militaires respectables dont elles portent la signature prouvent que cet *honorable* comité de la Société Physico-Medicale ne peuvent avoir visité la malade en question que furtivement et par consequent par des moyens bas et vils.

Le soussigné a dûment caractérisé ce rapport dans sa communication No. 16 et il accuse le Docteur G. W. Campbell, le seul me mbre du comité qu'il pût pour le mo-ment et dans cette occasion considérer comme irréprochable, d'avoir fait à la société un tissu de mensonge, ce que celui-ci a depuis avoué; car dans l'une des seances subséquentes, il a déclaré n'avoir jamais visité la malade, quoi qu'il eût solennellement avancé le contraire dans le rapport dont il fit lecture quelques minutes apres sa nomination, et dans ce rapport, il va jusqu'à donner les détails de la conversation qu'il prétendait avoir eue avec l'indienne.

Le public jugera maintenant des motifs qui ont guidé cette société dans l'attaque portée à la réputation du soussigné. Ce jugement de l'opinion publique ne peut se former que d'après l'exposé publié par la société et cette vé nité du soussigné. Il est cependant bon que le public sache qu'elle est la position du soussigné par rapport à quelques-uns des membres les plus influens de cette société. Leur "Magnus Apollo", le docteur Mackie abusant par une série de tours infames de la confiance du soussigné a obtenu de lui l'endossement de ses billets et l'a ainsi soulagé d'une somme de sept à huit mille piastres, qu'il n'a pas encore payée, ainsi que l'attestent plusieurs arrêts définitifs.

Le docteur Hunt, qui désigne si spirituellement ses confrères par l'épithète de "*meute de limiers*", après avoir professé des dispositions les plus amicales envers le soussigné, a eu l'insigne honneur d'être le premier et le plus acharné a faire adopter les mesures de la société telles qu'elles ont été publiés. Quand aux membres les plus jeunes de la société, le soussigné se bornera à dire que plusieurs d'entr'eux ont été ses élèves, ont usé largement de ses conseils et même de son hospitalité.

Les avis publics hier dans les journaux de cette ville sont encore une preuve non moins admirable des sentimens strictement conséquents et honorables de la Société Physico-Médicale. Ces messieurs sont choqués disent-il dans la pièce No. 12, de voir des communications sur les médecins ou sur des sujets de médecine livrées à la connaissance du public "par des intermédiaires autres que les JOURNAUX DE MEDECINE qui ne sont à la portée que du médecin", et cependant ils ne font circuler eux-mêmes leur premier appel, que par les canaux des feuilles publiques!

Depuis que ce qui précède est écrit, on a fait remarquer au soussigné que dans le *factum* publie par ces Messieurs il est dit que les mesures ont été adoptées a l'unanimité, tandis que le secrétaire savait fort bien que dans le nombredes membres présens il y en eut beaucoup qui refusèrent de voter et un autre qui donna un vote négatif. Que peuton donc penser de l'intégrité d'un homme qui de propos délibéré certifie *vrai*, ce qu'il *sait être faux*.

La forme et la longueur de cette justification n'échappent pas au soussigné; mais la position dans laquelle on l'a placé, la société surtout, n'ayant rien spécifié, ne lui laisse d'autre alternative que de publier tous les faits, au risque de fatiguer l'attention du public. Une seule étincelle partie de la torche de l'incendiaire, peut, comme chacun le sait envelopper de flammes toute une ville et mettre en réquisition toute l'énergie combinée de la masse des citoyens pour arrêter les progres de l'incendie allumé par un monstre.

C. A. LUZENBERG, M. D.

14 juin 1838.

☞Ce que l'on vient de lire avait déjà été envoyé à l'impression, lorsqu'une personne à moi inconnue, alla déclarer, sous serment devant le Recorder de la premiere Municipalité que le docteur Campbell et moi devions nous battre aujourd'hui en duel; et à 3 heures j'ai été arrêté et obligé de donner caution pour une somme de cinq mille piastres et c'est mon ami G. B. Duncan qui m'a cautionné.

C. A. L.

No. 1.

Nelle-Orléans, 30 *Mai*, 1838.

Nous soussignés, docteurs en médecine de la faculté de Paris, certifions qu'ayant été invités par monsieur le docteur Luzenberg, à assister a une opération de cataracte qu'il se proposait de pratiquer sur une sauvage, il soumit la malade a notre examen, et que nous reconnûmes *positivement et unanimement l'existence de deux cataractes completes*, d'apparence molle et laiteuse, entraînant la cécité absolue, et portant l'indispensabilité de l'opération, comme seul moyen de guérison, que l'opération pratiquée sous nos yeux, nous en avons suivi avec attention, chacun des temps, et que malgré la mobilité extrême, des yeux de la malade, qui semblait devoir opposer des difficultés presqu'insurmontables à l'exécution immédiate de l'opération, elle a été accomplie avec habileté et sans aucun accident.

En foi de quoi nous avons signé pour valoir, ce que de raison.

Signé BEUGNOT, M. D. F.
C. De. VALETTI, M. D. F.
J. LABATUT, M. D.

No. 2.

Nouvelle-Orléans, 30 *Mai* 1838.

Nous, soussignés, médecins pratiquant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, avons visité la femme séminole opérée par le Dr. Luzenberg de cette ville, vers le 15 Avril dernier.

En examinant la malade, nous avons reconnu la présence d'une *cataracte congénitale complete* sur les deux yeux.

Nous avons également assisté a l'opération, pour remédier à la cécité produite par la condition opaque des lentilles des yeux, et nous n'hésitons pas à déclarer que l'opération faite par le Dr. Luzenberg a parfaitement réussi.

Nous avons vu la malade depuis l'opération, et nous avons remarqué que par l'effet de l'absorption, l'œil droit était presque entièrement dégagé de tout obstacle. L'œil gauche souffrait de l'inflammation, et cependant l'absorption des lentilles rompues se continuait d'une manière visible.

Nous sommes d'avis que l'œil droit de la malade, a jou d'une vue aussi complete, qu'il était possible de lui donner, sans avoir recours aux verres a cataractes.

ROBERT F. LINDOE, M. D.
R. B. EASTON, M. D.
EDMOND WREDEMANN, M. D.

No. 3.

Caserne neuve, auprès de la Nelle-Orléans, 20 *Mai* 1838.

Mon cher docteur; je me vois obligé en toute justice, de vous communiquer les détails relatifs à la femme seminole que vous avez opérée, il y a quelques semaines, à la caserne neuve, au dessous de la Nouvelle-Orléans.

L'opération de la cataracte congénitale a été faite sur *Mary*, femme séminole, âgée de 30 ans environ, vers le 15 Avril dernier, en ma *présence et du consentement formel* de la malade, par le Dr. Luzenberg, de cette ville.

Les cataractes étant jugées molles, la méthode adoptée pour soulager la malade, fut d'abaisser la cataracte au moyen de l'aiguille de Dupuytren. Il s'est presenté plusieurs difficultés dans le cours de l'opération, qui se fit successivement sur les deux yeux; *malgré toutes ces difficultés, le succès de l'operation, sur les deux yeux, a été complet*. Après l'abaissement de la cataracte une forte inflammation se declara dans les deux yeux; on y remédia avec les remèdes ordinaires, mais l'impossibilité absolue de restreindre la malade à la diète &c. Il donna lieu à une opacité dans la cornée de l'œil gauche; cependant depuis trois jours l'œil droit est entièrement dégagé de toute inflammation et à l'exception d'une portion extrêmement petite de la capsule de la lentille qui flotte dans la chambre postérieure, se trouve dans un état aussi satisfaisant, qu'il est possible de le désirer après l'opération de la cataracte : "*elle jouit de la vue au plus haut dégré possible et sans le secours des verres à cataractes. Je lui souvent vue choisir de petits objets, tels que des grains de maïs &c. dans l'intention de s'assurer au succès de l'opération*".

Je doit également ajouter que le comité ou les personnes se prétendant envoyées par la société phisico-médicale de la ville, à l'effet de faire un rapport sur l'état de la malade, l'ont examinée à mon insu, et sans mon consentement.

Leur conduite dans cette affaire, me paraît *ignoble, inutile* et *contraire aux usages de la profession*. C'était à mes soins que, la malade était confiée en qualité de son médecin, il aurait dû être consulté ou du moins prévenu du désir de ces *médecins*, de visiter ma malade! Au lieu d'en agir ainsi, le comité est venu clandestinement. *Je n'ai jamais autorisé* personne à permettre à des médecins ou autres d'examiner mes malades, hors de ma présence.

JAMES SIMONS M. D.
Médecin des émigrés Séminoles.
Au Dr. C. A. Luxemberg. N.-Orléans.

No. 4.

Nouvelle-Orleans, 20 *Mai* 1838.

Monsieur, permettez moi de vous demander si, comme officier commandant de ce poste, vous avez jamais permis à une ou plusieurs personnes de visiter les malades confiés à mes soins.

JAMES SIMONS, M. D.
Médecin des émigrés Séminoles.
Au capitaine ALLEN officier-commandant la caserne neuve.

No. 5.

CASERNE NEUVE.
Nouvelle-Orléans, 20 *Mai* 1838.

Monsieur, en réponse à votre billet de ce jour je déclare que, je n'ai jamais admis personne dans la caserne, dans le but de visiter aucun de vos malades.

Si pareille demande m'eût été adressé, je vous l'aurais aussitôt renvoyée.

G. W. ALLEN, cap. 4me. d'inf.
Au Dr. Simons.

No. 6.

20 *Mai* 1838.

Monsieur, pour des raisons qui m'intéressent personnellement, je prends la liberté de vous demander si vous avez permis à quelques personnes de visiter mes malades ou les indins confiés à mes soins.

JAMES SIMONS.
Au Dr. Lee, aide-chirurgien de l'armée des Etats-Unis.

(En réponse je reçus une invitation verbale d'aller parler au Dr. Lee.)

SECOND BILLET.

Au Dr. Lee aide-chirurgien de l'armée des E. U.

Monsieur, je demande une réponse par écrit.

No. 7.

CASERNE NEUVE.
Nouvelle-Orléans, 20 *Mai* 1838.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre en date de ce jour et en réponse je déclare n'avoir jamais m montré, ni permis à personne de visiter aucun des indiens ou des negres confiés à votre charge.

Je n'ai jamais vu moi-même quelque seule de vos malades, et cette malade étant la femme indienne à laquelle vous avez fait l'opération de la cataracte. Plusieurs messieurs m'ont fréquemment prié de les accompagner dans leurs visites de la caserne, mais j'ai constamment refusé. Vous savez, sans doute, que l'entrée de la caserne ayant été faite libre jusqu'à un certain point toutes les après-dinées, il était facile à quelconque le voulait de visiter les malades et autres habitans de la caserne et si je ne me trompe, un grand nombre de vos indiens étaient en dehors des murs. Dans l'espoir que cette déclaration levera toutes difficultés.

JAMES SIMONS, D. M.
THO-. LEE.
Aide-chirurgien de l'armée des E. U

No. 8.

CASERNE, Mardi, 15 AVR 1838.

Monsieur, j'ai vu hier la femme indienne sur laquelle a été faite, il y a quelque temps dans ce poste l'opération de la cataracte sur les deux yeux. J'ai trouvé l'œil gauche totalement privé de la vue, par suite d'une forte inflammation de toute la substance de l'œil et la cornée étant entièrement opaque, il était impossible de distinguer la conformation intérieure de l'œil. Quant à l'œil droit, la cataracte est à peu près absorbée de moitié, paraît en bon état et la vue sera je crois entièrement rendue avec le temps par l'absorption graduée, quoqu'il soit impossible de la retenir dans sa chambre et qu'elle coure au soleil à toute heure de la journée. Elle dit qu'elle y voit beaucoup plus qu'auparavant; elle parle notre langue avec facilité.

THOS. LEE.
Au Dr. Hawkins, chirurgien de l'armée des E. U. N.-Orléans.

No. 9.

Exchange Hotel, Nelle.-Orléans, 22 *Mai* 1838.

Mon cher Docteur, j'éprouve un véritable plaisir à vous faire part autant que je puis en juger, de l'état de la femme séminole sur laquelle vous avez fait, il y a quelques semaines, l'opération de la cataracte congénitale.

Il y a environ huit jours qu'étant allé à la caserne par en bas, je vis pour la premiere fois la femme dont je viens de parler. Elle était occupée à compter des grains de maïs et d'autres objets, au moyen de ses yeux. L'assertion qu'à époque où j'ai vu cette femme elle était hors d'état de voir même de petits objets est entièrement fausse.

JOHN MOUNFORT.
Au Dr. C. A. Luzemberg.

No 10.

Nelle.-Orléans, 22 *Mai* 1838.

Monsieur, je suis chargé par le président de la société Physico-Médicale de la Nouvelle-Orléans de vous transmettre copie des travaux de la dite *société* à sa dernière séance, le 19 du courant, en ce qui vous concerne personnellement. Conformément à cet ordre je joins cette copie à ma lettre.

J. M. W. PICTON, M. D.,
Secrétaire greffier de la S. P. M. de la Nelle-Orléans.
Au Dr. C. A. Luzemberg, Nelle.-Orléans.

No 11.

A une assemblée extraordinaire de la société Physico-Médicale, tenue samedi 19 du courant, à l'effet de recevoir le rapport de la "Société Médicale" sur la suppression de la pratique illégale de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le Dr. Palmer demande permission de donner lecture d'un article qui parut dans le True American du 17 Avril, au sujet d'une opération de la cataracte faite par le Dr. Luzenberg sur les yeux d'une femme séminole, et après quelques observations, il présente le préambule et la résolution suivante, qui sont adoptés:

Attendu que le principal but pour lequel la société physico-médicale est d'éta dir et de conserver le respect dû à la profession du médecin à la Nouvelle-Orléans, d'en soutenir les droits conventionnels, et de protéger le public contre la fraude;

Il est résolu qu'un comité de trois médecins sera nommé et chargé de faire un rapport sur Mary, séminole dont il est parlé (dans le True American du 17 Avril 1838) dans un article anonyme, sous le titre capteux de "vue rendue à un aveugle de naissance;" que ce comité devra faire un rapport par écrit sur ce sujet, ainsi que sur l'influence qu'exercent ces sortes de publications sur la profession.

Par suite de la résolution ci-dessus, le président a nommé membres de ce comité Mrs. Palmer, Snowden et Campbell.

Pour copie conforme,
J. M. W. PICTON, D. M., secrét. greffier
Nouvelle-Orléans, 22 *Mai* 1838.

Sur motion—Résolu que conformément à l'article 11 des réglemens une copie du rapport du comité, ainsi que des incures y relatives sera transmise au Dr. Luzemberg.

Pour copie conforme,
J. M. W. PICTON, D. M., secrét. greffier.

No. 12.
Rapport du Comité.

Les soussignés, chargés par la Société Physico-Médicale de faire leur rapport dans l'affaire de Mary, femme Séminole dont il est fait mention dans un article publié dans le "*True American*, à la Nouvelle-Orléans, le 17 avril 1838 et qui parut le 12 du même mois dans le "*National Intelligencer*, à Whashington, D. C., s'acquittant en toute conscience du devoir qui leur est imposé, ont l'honneur de rapporter lo- que les soussignés ont visité la susdite *Mary* à la caserne militaire des E-U. auprès de la Nouvelle-Orléans, où entr'autres prisonniers séminoles, ils la reconnurent pour être la personne mentionnée dans l'article cité plus haut, article qui la représente comme étant aveugle de naissance. Elle parle couramment la langue anglaise, et a converé avec les soussignés, à qui elle a dit qu'elle a, pendant son enfance vécu dans une famille blanche à Tallahassé. En que le mal, auquel elle a essayé de remédier par une opération, n'était qu'une cataracte simple et incomplète sur les deux yeux; que cette Mary n'est point née aveugle, qu'elle n'a même jamais été aveugle avant l'opération; qu'elle usure d'une manière claire et positive que jusqu'alors elle avait pu distinguer les objets et qu'elle y voyait assez pour tailler et faire ses habillemens et ceux de ses enfans; les soussignés ont examiné un vêtement presque fini, qu'elle assure être l'ouvrage de ses propres mains, et qu'ils sont en connéquence certains que jusqu'au moment de l'opération, la vue de cette femme avait été plutôt bonne que mauvaise; que le 5 mai cette même Mary a été examinée par un grand nombre d'autres médecins de cette ville, qui se sont trouvés parfaitement d'accord avec les soussignés sur ce point: *Que l'opération a complètement échoué*; l'œil gauche est entièrement perdue; la pupille, près d'entièrement fermée, laisse voir à travers une petite ouverture la cataracte non altaitue, et les adhésions entre l'iris et la capsule antérieure de la lentille crystaline, jointes à l'inflamation qui subsiste toujours dans l'intérieur de l'œil, ne permettent d'espérer aucun résultat avantageux de toute autre tentative d'opération; de plus la vue de l'œil droit a évidemment été endommagée par l'opération.

Votre comité toujours dans l'exécution de ses devoirs et pour rendre hommage à la dignité de la profession de médecin, a encore l'honneur de vous représenter que, comme ce sont les journaux de médecine et non les feuilles publiques qui doivent seuls fournir les moyens de communications dans tous les cas relatifs à la profession, parceque les premiers sont seuls à la portée du médecin, tandis que les dernières sont ouverte a tous les imposteurs, que, d'un consentement général cette distinction est établie et reconnue; comme d'un autre côté la publicité donnée par les journaux aux détails des cas de la médecine est nuisible à la notre science et propre à lui enlever toute considération publique, votre comité regrette de voir le non *respectable* d'un médecin mis si souvent et si mal à propos en évidence par des amis d'un zèle exagéré ou victime d'une déréglement qu'en publiant une opération aussi triviale et aussi fréquente que celle d'abattre une cataracte ordinaire et surtout en ne sachant pas allant de l'noble opération chirurgicale" à une époque où la science est si avancée, c'est non-seulement rabaisser le degré de science auquel sont arrivés les médecins de la Nouvelle-Orléans, mais encore à insulter à l'intelligence des habitans. Votre comité ne veut pas prendre sur lui de décider et le docteur Luzenberg a écrit, dicté ou même prix une part quelconque à la publication des différens articles des journaux dans lesquels son nom a paru plusieurs fois. Mais comme il était de son intérêt envers lui-même qu'envers la profession dont il est membre de s'opposer à l'abus que l'on fait de son nom et de s'exonérer aussi en public, votre comité pense qu'aucune déclaration postérieure d'ignorance à ce sujet, ou que ces pièces ont été publiées sans aucune autorisation de sa part, ne saurait le justifier d'une infraction contraire aux usages de sa profession.

Signé EUGENE PALMER,
G. W. CAMPBELL,
C. J. SNOWDEN,
Membres du Comité

Sur motion du Dr. Hunt: Que le rapport soit considéré comme contenant des graves et des accusations authentiques à la conduite de C. A. Luzenberg, comme individu et comme médecin. Cette motion est adoptée.

Pour copie conforme,
J. M. W. PICTON, M. D.
Secrétaire Greffier.

Sur motion du Dr. Hunt, que la lettre du Dr. Luzenberg par laquelle il offre sa démission, ne soit pas acceptée, mais déposée sur le bureau jusqu'à nouvel ordre—Cette motion est adoptée.

Pour copie conforme,
J. W. M. PICTON, M. D.
Secrétaire greffier.

No. 13.

Nlle.-Orléans, 22 mai 1838.

Dr. Thos. Hunt:

Monsieur, je viens de recevoir, il y a quelques minutes le procès-verbal de la société Physico-Médicale du 19 du courant et j'y vois la résolution suivante présentée par vous:

1o. Que le rapport soit considéré comme contenant des graves et des accusations authentiques à la conduite de C. A. Luzenberg, comme individu et comme médecin.

2o. Que la lettre du Dr. L. Luzenberg par laquelle il offre sa démission, ne soit pas acceptée, mais déposée sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

Votre conduite dans cette occasion n'a pas besoin de commentaires. J'exige de vous une réparation immédiate et positive.

C. A. LUZENBERG.

Mes amis, Messrs G. F. Dunbar et Ranney vous remettront cette lettre.

No. 14.

Nlle. Orléans, 23 Mai 1838.

Au Dr. C. A. Luzemberg.

Monsieur, conformément à vos désirs, nous nous sommes présentés avec votre lettre de ce jour, chez Mr. le Dr Thos. Hunt. Il s'est empressé de désavouer tout sentiment de vengeance ou de malignité envers vous, en présentant les résolutions citées dans votre billet et nous a dit n'en avoir pas été le sujet qu'en d'empêcher que l'on n'en fît sur le rapport du comité de la Société Physico-Médicale, sans que vous ayez eu occasion de vous défendre. Nous sommes &c.

GEO. F. DUNBAR, Jr
H. J. RANNEY,

No. 15.

Nlle.-Orléans, 10 juin 1838.

Monsieur, nous voici envoyés les détails de l'explication, donné par le Dr. Hunt.

A votre demande, nous nous sommes présentés chez le Dr. Thos. Hunt, avec votre lettre du 23 Mai et nous l'avons ce jour de vous donner une réparation immédiate et personnelle, en lui faisant connaître que votre demande en réparation provenait de certaines résolutions pré-entées par lui le 19 Mai à la dernière séance de la société Physico-Médicale.

Nous nous sommes empressés de retirer votre demande d'une satisfaction personnelle de la part du Dr. Hunt, qui assure qu'il n'a jamais existé entre vous et lui aucune cause de querelle. Ainsi que nous l'avons dit dans notre première lettre il désavoue toute intention de blesser ou de heurter vos sentimens dans l'occasion en question; il ajoute encore que tout ce qu'il a pu dire ou faire, a été dans l'intention de soutenir vos droits et de vous protéger contre les attaques violentes de quelques membres qu'il a comparés à des *limiers* à vos trousses, et que lui, le Dr. Hunt ne pouvait les arrêter dans leur carrière, [pour nous servir de ses expressions] qu'en leur mettant le pied sur la gorge.

Nous avons accepté l'explication du Dr. Hunt et nous regardons cette affaire comme terminée.

Nous avons accepté l'explication du Dr. Hunt, et nous regardons cette affaire comme terminée.

Vos amis &c.

GEO. F. DUNBAR, Jr.
H. J. RANNEY.
Au Dr. C. A. Luzemberg.

No. 16.

Nlle.-Orléans, 2 juin 1838.

Au président et au membres de la Société Physico-Médicale.

J'ai reçu le 22 Mai le rapport signé G. Campbell, joint au procès-verbal de votre séance du 19 du même mois.

Le but méchant de ce rapport de nuire à ma réputation comme individu et comme médecin n'exige pas pour le moment une réfutation détaillée de tous les mensonges qu'il contient.

Par respect pour quelques-uns des membres de la société physico-médicale, je charge l'un de vos membres, le Dr. Osborn, de vous présenter les preuves et témoignages nécessaires pour donner aux auteurs de ce rapport, le caractère qu'ils méritent, sans doute depuis longtemps.

J'ajouterai que le rapport n'est qu'un tissu de mensonges infâmes, d'une atrocité sans exemple et qui n'ont point leurs pareils dans l'histoire de la cépravation.

C. A. LUZENBERG, M. D.

N. B. Mrs. les docteurs Labatut, Beugnot, de Valetti, Easton, Lindoe, Wiedeman et Simons étaient les seuls médecins présens à l'opération.

No. 17.

Nelle Orléans, 5 *Juin* 1838.

Au Dr. C. A. Luxemberg.

Monsieur—En réponse à votre demande permettez-moi de vous dire que le récit de l'opération de la cataracte, faite sur la femme indienne à la caserne a été écrit d'après ses ordres par un de mes employés. Les termes techniques que j'ignorais m'ont été en partie fournis par le Dr. Lindoe que je savais avoir été présent à l'opération. La raison pour laquelle je m'intéressais à cette opération a été toute simple. J'ai passé une partie de l'hiver dernier à la Passe Christian; j'étais très lié avec le lieutenant Reynolds, l'un des agens pour l'émigration des indiens dans le camp duquels je passais une grande partie de mes temps. A l'arrivée ici d'une autre tribu de indiens, je fis naturellement plusieurs visites à la caserne où ils étaient déposés et là que j'appris que une opération devait être sur la femme en question; les officiers s'engageaient à y assister mais comme c'était alors la semaine des courses de chevaux, je négligeai de me trouver à cette scène intéressante.

Jamais je n'ai eu avec vous la moindre conversation à ce sujet, et ce n'est que le lendemain de l'opération que vous rencontrai au moment où je me rendais aux casernes et je m'informai du succès de l'opération. Vous me donnâtes quelques détails; quant à l'opérateur que j'ai publié moi même les intéressans de cet article, vous y avez été parfaitement étranger et vous n'en avez pas eu même pu en être instruit qu'en le lisant à le journal.

Je le répète que c'est du Dr. Lindoe que j'ai obtenu les renseignemens sur l'opération et que les autres faits m'ont été fournis par le lieutenant Wharton et quelques autres personnes attachées à la caserne.

Votre &c.,
JOHN GIBSON.

P. S. C'est tout naturellement que cet article est arrivé aux journaux du nord, par suite de l'échange ordinaire qui se fait par la malle expresse entre les feuilles du nord et celles de la Nouvelle-Orléans.

No. 18.

6 *Juin* 1838.

Au Dr. Luzemberg.

Monsieur—C'est avec peine que j'apprends que mon entiere bonne parole ait pu engager les meilleures intentions vous avoir porté à des désagrémens, et que supposition malheureuse et que quelque malveillance se serait que pour moi est un injurieux, a fait servir à des intentions honnêtes de vos actes des sentiments de haine et de vengeance. Je ne suis guère capable de faire de semblables choses et ce qui m'est survenu, mais j'en suis assez pour apprendre que vous aurez eu à souffrir de la, étation faite par vous sur une femme séminole, qu'il a été composé à votre sujet et qu'il fut publié dans le *True American*, vous le milieu d'ami, et que d'autre a supposé que j'ai été complicité de votre engagement. Une telle imputation est la fait illégale et injuste. C'est moi qui, à la demande de M. Gibson, ai écrit cet article. Les détails de l'opération ont été puisés dans les renseignements de MM. les docteurs Lindoe et Simons, et le lieutenant Wharton et quelques autres personnes en rapport avec les indiens.

Ce sujet m'intéressait au point que je me fusse certainement passé de l'intervention des officiers et de la caserne, pour assister à l'opération que j'avais pu si facilement obtenir en vous en présentant à votre cours. En apprenant l'issue de cette opération, lors que M. Gibson et moi, nous vous rencontrâmes sur le chemin de la Course, je crois avoir une série de réflexions que c'est plutôt vous qui m'en sachiez gré que moi, vous m'ayez mis en mesure de rendre service à votre ami, et que vous ayez pu, par mes communications, vous rendre compte de l'état particulier des malades que sur le talent de l'opérateur, car je crois maintenant parfaitement les premiers tandis que j'étais à peu près étranger au dernier, quoique je fusse une haute estime de son talent. Le lendemain, à défaut de silence, j'en appelai à votre enthousiasme et j'écrivis mon article; je m'étendis beaucoup plus sur l'article de la chirurgie que sur le talent du chirurgien, mon sujet l'opération elle-même, que sur les effets qu'elle devait avoir sur la malade, en un mot, en homme qui sent toute la beauté de la science sans être opérateur lui-même.

Quelques entretiens intéressans que j'avais eus à différentes époques avec les docteurs Lindoe et Simons, m'avaient fourni certaines expressions techniques dont je fis usage uniquement afin de jeter plus de clarté dans mon récit; cependant craignant de commettre quelque erreur je m'adressai à l'apothicaire, Mr. Shaw qui m'accompagna chez le libraire en face où nous cherchâmes les mots techniques qui me manquaient. Je me souviens que dans le nombre de ces livres se trouvait le "dictionna re de médecine ou de chirurgie de Cooper." C'est à ces livres, c'est à ces médecins que j'ai empruntés ces expressions graves qui seules ont pu le me supposer que l'article sur l'œuvre d'un homme de l'art; idée qui devrait croire qu'il y a dans ceux qui l'ont conçu un peu plus d'adresse que d'éducation, s'ils s'imaginent aussi tromper par des apparences aussi grossières.

Je m'estimerai heureux si ce tte explication si simple et si facile en posé peuvent vous servir à éloigner des suppositions aussi fausses.

En composant l'article en question je n'ai fait que céder aux désirs de Mr. Gibson et j'ai suivi mes propres idées et je n'ai reçu de vous directement et indirectement qu'une simple invitation d'assister à l'opération et la nouvelle de sa issue.

Je vous renouvelle l'assurance du regret que j'éprouve d'avoir été, sans le vouloir, la cause des désagrémens aux quels vous êtes en butte, &c., &c.

CHAS J. B. FISHER.

AUX EPAVES.

AUX EPAVES.

AUX EPAVES.